



K O N G R È
P A T R I Y O T I K
pou yon
S O V T A J
N A S Y O N A L

Rapport Détaillé

LES OPTIONS de GOUVERNANCE

20 janvier 2026

Les options possibles pour combler le vide post-CPT

I. Introduction

À l'approche de l'expiration du mandat du Conseil Présidentiel de Transition (CPT), le 7 février 2026, le pays s'expose à une impasse politique majeure. Le CPT n'a pas rempli sa mission fondamentale, celle de rétablir la sécurité et d'organiser des élections libres et crédibles. Et il n'existe pas de mécanisme prévu pour combler le vide.

En vue de prémunir le pays contre les dangers découlant de l'échec du CPT et de la vacance au niveau de la Présidence, des acteurs principalement universitaires ont tenu le *Congrès Patriotique pour le Sauvetage National* (KPSN). Dans le cadre de ce Congrès, de larges consultations ont été conduites pour analyser les options possibles et formuler des recommandations réalistes pour une solution viable, guidés par les points de convergence qui se sont dégagés.

Conscient du caractère critique de l'échéance et de l'urgence d'une prise de décision éclairée, le Congrès Patriotique, engagé depuis près de dix mois dans cette démarche, estime désormais indispensable de soumettre aux autorités nationales et aux parties concernées les résultats de ses travaux relatifs à la gouvernance de la transition.

Le présent rapport ne constitue ni une prise de position ni un exercice académique théorique destiné à faire une proposition de solution de gouvernance de transition. Il expose les conclusions d'un processus de consultations large, inclusif et méthodologiquement rigoureux, conduit dans l'objectif de dégager un consensus suffisant autour d'options de gouvernance à la fois socialement fondées, politiquement acceptables et techniquement réalisables.

Notons finalement que ce document rend uniquement compte des principales options liées au vide post-CPT mises en avant dans les consultations. Les options présentées ici résultent d'une analyse

fondée sur des constats majeurs et des principes directeurs clairement établis, eux-mêmes issus de la synthèse de huit points de convergence ainsi que de l'identification des principaux obstacles et défis mis en évidence au cours des travaux décrits dans le document annexé. Elles sont proposées comme éléments d'aide à la décision en vue de préserver la stabilité institutionnelle et de créer les conditions nécessaires à la réussite de la transition

II. La méthodologie

Les options et recommandations issues des réflexions du Congrès se sont appuyées sur un ensemble de démarches structurées, menées sur une période de dix mois :

1. Douze congrès organisés

- Dix congrès régionaux organisés par les Universités Publiques en Région (UPR) ;
- Un congrès de la diaspora, tenu sous l'égide de la Haitian Studies Association (HSA) ;
- Un congrès national de synthèse.

2. Plus de quatre-vingt contributions analysées

Analyse d'une soixantaine de contributions citoyennes et une vingtaine de propositions solutions de sortie de crise.

3. Participation à trois tables rondes internationales sur Haïti

À Londres, New-York et Ottawa

4. Plus d'une centaine de rencontres bilatérales réalisées

Avec les parties prenantes, les acteurs politiques majeurs, membres du CPT et du gouvernement et les secteurs organisés de la société civile (secteur privé, syndicats, corps de métier, secteurs religieux, associations citoyennes, diaspora, etc.)

5. Deux sondages de l'opinion publique analysés

- Analyse du sondage du Regroupement de Professeurs e.s. d'Universités d'Haïti (REPUH) juillet/août 2025 - échantillon de 300 individus et 43 associations
- Conduite et analyse d'un sondage propre du Congrès Patriotique décembre 2025 - échantillon de 3,000 individus

6. Analyse des éléments et synthèse

Travail qui a permis d'identifier des points de convergence, ainsi que les principaux obstacles et défis, à partir desquels ont été dégagés des constats majeurs et des principes directeurs ayant guidé la formulation et la sélection d'options viables.

Le bilan de ces travaux permet donc de dégager des propositions globales réalistes portant sur la gouvernance, tout en consolidant l'adhésion des parties prenantes nationales et de la diaspora.

III. Les constats majeurs

Les travaux du Congrès ont fait ressortir les constats majeurs suivants :

- a) L'échec du CPT: cette expérience qui a mal tourné aggrave davantage la crise affectant le pays. La violence politico-sécuritaire s'est accentuée conduisant à une véritable catastrophe humanitaire.
- b) La responsabilité de l'échec ne peut être attribuée seulement aux membres formant cet organe. Elle doit être aussi mise au compte des acteurs qui sont parties prenantes à l'Accord du 3 avril qui se sont révélés finalement incapables d'orienter l'action du pouvoir et même de contrôler leurs représentants.
- c) L'échec du CPT est aussi celui de son Gouvernement. Il serait tout à fait inapproprié d'envisager que le même leadership puisse donner un nouveau cap à la transition.
- d) L'Accord du 3 avril n'a pas prévu de réponse en cas d'échec du CPT dans l'accomplissement de sa mission. Il ne faudra en aucune manière reproduire la même erreur. Des garde-fous doivent être envisagés en cas de dérive pouvant favoriser un échec potentiel de la nouvelle transition.
- e) Il est quasiment impossible d'aboutir à une solution pleinement consensuelle qui déboucherait sur un nouvel accord largement satisfaisant en raison de la fragmentation du système de partis et du faible niveau de structuration de la société civile. Une telle réalité impose la recherche d'une solution disposant d'un minimum ressort institutionnel au plan étatique.

IV. Les principes directeurs à toute solution

Il résulte des consultations conduites par le Congrès des principes directeurs sur lesquels doit se fonder toute option privilégiée:

- a) Bicéphalité. Un pouvoir bicéphale est un impératif, étant très largement réclamé, conforme à la tradition politique, tout en constituant un sérieux garde-fou;
- b) Continuité de l'État, garantissant la stabilité et la gestion des affaires courantes;
- c) Neutralité et technocratie, évitant la reproduction des erreurs du CPT ;
- d) Inclusion et représentativité, notamment de la société civile et des institutions de référence;

- e) Transparence et Redevabilité, avec des garde-fous clairs pour le processus de transition;
- f) Sécurité, Élections et Gestion de la crise humanitaire constituant la mission principale du nouveau pouvoir de transition et ne devant pas dépasser 12 mois.

V. Les options possibles

Il ressort des travaux du Congrès autant de formules que d'acteurs ou de regroupements d'acteurs. L'erreur à éviter est de rechercher un large consensus figé dans un nouvel Accord. Il convient de ne pas perdre de vue ce qui constitue la mission clé du nouveau pouvoir de transition : rétablir la sécurité, organiser les élections et gérer la crise humanitaire. Et cette mission ne devra pas dépasser un horizon de 12 mois.

Dès lors, l'option convenable devrait être celle qui facilite de manière efficace l'accomplissement de la mission. Il faut mettre de côté la recherche d'un hypothétique consensus large et qui, même trouvé, serait au demeurant factice. Les partis politiques seront les premiers à se mobiliser pour la conclusion d'un impossible accord conforme à leurs intérêts partisans. Ils devraient être portés à s'investir plutôt dans le renforcement de leurs capacités à prendre part aux prochaines élections.

OPTION I : La Cour de Cassation

Cette option prévoit un pouvoir bicéphale ayant à sa tête le Président de la Cour de Cassation comme Président Provisoire - en cas de refus du Président, le Vice-président ou le Juge le plus ancien - et un Gouvernement composé de femmes et d'hommes intègres sous la responsabilité d'un(e) Premier(ère) Ministre.

Une telle option suscitera moins de controverses, obéira à plusieurs clés d'orientation (garde-fou, intégrité du processus...). Et elle présentera plusieurs intérêts majeurs:

C'est une option qui paraît rapidement opérationnelle, ne nécessitant pas de mobilisation, ni, à priori, d'accord de parties prenantes. Cependant, bien que l'option de la Cour de Cassation soit favorablement accueillie sur le principe, un nombre d'acteurs y adhérant s'interrogent sur la nomination automatique du Président de la Cour.

Pour sa mise en œuvre, le CPT peut adopter un Arrêté constatant la fin de son mandat, la vacance du pouvoir présidentiel et confiant les rênes du pays à la Cour de Cassation comme co-dépositaire de la souveraineté nationale au plan étatique. La Cour y prendra acte et investira son Président à titre provisoire à la tête de l'Exécutif.

Disposant d'un calendrier précis, notamment:

- 6 février 2026: Arrêté du CPT ou Adoption par la Cour de l'Arrêt nommant son Président Chef provisoire de l'Exécutif
- 7 février 2026: Prestation de serment du nouveau Président Provisoire et son investiture à la Villa d'Accueil

L'actuel Gouvernement assure le fonctionnement régulier des pouvoirs publics et le nouveau Président Provisoire entame immédiatement les consultations pour la mise en place du Gouvernement technocratique, ainsi que de la feuille de route autour de sa mission.

Cette option requiert une franche collaboration de l'actuel PM et de son Gouvernement pour sa mise en œuvre.

OPTION II : Un Collège Présidentiel de trois membres

Cette option repose sur un pouvoir bicéphale exercé par un collège présidentiel sous une nouvelle dénomination et limité à trois membres, en privilégiant les grands corps de l'État: Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif (CSC/CA), Office de protection du Citoyen (OPC) et Cour de Cassation, par exemple. Cette formule assurerait la continuité tout en réduisant la taille du collège actuel et les sources potentielles de tensions. Elle favoriserait une mise en œuvre plus rapide de la transition et contribuerait à limiter les risques de paralysie dans les négociations visant un accord consensuel. Une telle configuration offrirait ainsi la possibilité de concilier efficacité opérationnelle et stabilité du processus de transition afin de prioriser la mission.

Bien qu'elle soit jugée acceptable par un nombre significatif d'acteurs politiques, cette option reste néanmoins celle la plus susceptible de provoquer des controverses au sein de la classe politique élargie et ainsi que de la société civile, en raison de l'aversion largement partagée à l'égard des formules collégiales, suite de l'expérience du CPT actuel.

La mise en œuvre d'une telle option reste ardue et nécessitera une mobilisation active d'un Facilitateur, en vue de:

- Constituer le Collège présidentiel avec des risques de blocage ou de contestation (pourquoi OPC et un autre Corps de l'État, CSCCA? par exemple).
- Élaborer, définir et faire valider le mécanisme proclamant l'une des 3 personnalités désignées comme Président Provisoire de la République

L'actuel PM et son Gouvernement facilitent ensuite l'investiture du nouveau Collège Présidentiel Provisoire, l'accompagne dans les consultations pour la mise en place d'un Gouvernement technocratique tout en assurant le fonctionnement régulier des pouvoirs publics.

OPTION III : Un Président unique consensuel

Cette option envisage une gouvernance bicéphale, avec un président issu d'une entente consensuelle entre les différentes parties prenantes, les acteurs politiques majeurs, le pouvoir actuel et la société civile. Ce président serait appuyé par un gouvernement technocratique dirigé par un(e) Premier(ère) Ministre.

Bien que le choix de cette personnalité puisse être plus complexe, cette option pourrait obtenir une large adhésion, à condition de désigner une figure rassembleuse, crédible, compétente et capable d'inspirer la confiance des parties prenantes dans la mise en œuvre des objectifs clés de la transition. Certains estiment également souhaitable que cette personnalité dispose d'une connaissance approfondie de l'appareil d'État, afin de garantir un pilotage compétent et éviter tout amateurisme à ce moment critique. Toutes ces conditions demeurent relativement difficile à réunir.

La concrétisation de cette option nécessiterait la création d'une table de négociation structurée, dont le périmètre devrait être défini au préalable de manière consensuelle. Cette table devrait réunir des représentants à la fois de la classe politique, de la société civile et du pouvoir en place, afin de garantir une représentativité équilibrée et d'assurer la légitimité du processus. L'objectif serait de parvenir à un accord dans les délais impartis, tout en favorisant la continuité institutionnelle et en renforçant la crédibilité de la transition.

Des protestations peuvent se manifester quant à la participation du CPT ou du gouvernement actuel à la recherche de cette solution consensuelle, mais cela aurait le mérite de favoriser la continuité de l'État et de faciliter la mise en œuvre de cette option. Néanmoins, rien n'est moins sûr qu'un accord au sein du pouvoir actuel pour désigner des représentants à la table de négociation prévue à cet effet.

Quant à sa mise en œuvre, le Conseil Présidentiel actuel et le gouvernement en place devraient, avant l'expiration de mandat de la transition actuelle, publier un arrêté officiel instituant le nouveau Président de la transition, assurant ainsi la légalité et la régularité de la passation des pouvoirs.

L'actuel PM et son Gouvernement devraient faciliter l'investiture du nouveau Président Provisoire, l'accompagnent dans les consultations pour la mise en place d'un Gouvernement technocratique tout en assurant le fonctionnement régulier des pouvoirs publics.

IV - Cas d'exception : Un(e) Premier(ère) ministre de facto

Ce cas de figure n'a pas émergé comme une option en tant que telle. Toutefois, en l'absence d'un accord entre les parties prenantes, certains acteurs estiment que la vacance présidentielle résultant de la fin du mandat du CPT pourrait être comblée par le maintien en fonction du Premier Ministre en fonction, lequel se verrait confier, de facto, la conduite de la transition jusqu'à l'organisation des élections, conformément aux prescrits de la constitution amendée.

Cette option présente l'avantage d'être juridiquement fondée et de ne nécessiter aucune entente politique préalable. Toutefois, bien que théoriquement la plus viable des options, une telle configuration exposerait le pays à une forte incertitude. Elle irait, d'une part, à l'encontre du principe de gouvernance bicéphale soutenu par l'ensemble des acteurs et, d'autre part, s'inscrirait dans un contexte où le gouvernement actuel est largement critiqué et tenu pour responsable, autant que le CPT, de l'échec de la transition en cours. Dans ces conditions, cette option serait susceptible de susciter une opposition parmi les principaux acteurs politiques et au sein de la société civile, encore marqués par le souvenir récent de la gouvernance monocéphale très impopulaire conduite par Ariel Henry, compromettant ainsi la stabilité politique et la confiance indispensables à la réussite de la transition.

La sagesse recommande donc que les acteurs, conscients de ces risques, poursuivent le processus de concertation de manière accélérée et fassent preuve de flexibilité en consentant les concessions nécessaires à l'atteinte d'un accord consensuel.

Conclusion

À trois semaines de l'échéance du 7 février 2026, le *Congrès Patriotique pour le Sauvetage National* demeure convaincu que la réussite de toute option post-CPT repose sur un ancrage institutionnel solide et effectif au sein de l'État. Sans privilégier l'une ou l'autre des options, le Congrès exprime un optimisme prudent quant à la possibilité de parvenir à un accord suffisamment consensuel. Celui-ci nécessite une réelle volonté de dialogue, une ouverture sincère au compromis et l'acceptation des sacrifices indispensables pour prévenir une nouvelle crise aux conséquences potentiellement graves et imprévisibles.

Fort de son expérience et de ses dix mois de travaux, le Congrès est en mesure de contribuer de manière substantielle à l'élaboration du cadre normatif et institutionnel nécessaire à la transition.

Finalement, le Congrès Patriotique réaffirme son engagement et sa disponibilité à soutenir le processus jusqu'à son terme et à accompagner la mise en œuvre pratique de l'option retenue. Il appelle ainsi l'ensemble des acteurs politiques et de la société civile à placer au-dessus de toute considération individuelle : la prudence, le sens des responsabilités, le réalisme, le pragmatisme, ainsi qu'un engagement sincère envers l'intérêt général.

Cet appel vise à favoriser l'émergence d'un accord viable, à la mesure de la gravité des enjeux nationaux et de l'urgence historique du moment. Le Congrès exprime aussi l'espoir que les Haïtiennes et les Haïtiens sauront relever ce défi dans esprit de compromis, de sacrifice, de responsabilité collective et d'engagement patriotique.

ANNEXE

ÉTAT DES TRAVAUX

au 10 janvier 2026

Une réponse citoyenne souveraine et structurée face à la crise nationale

Le *CONGRÈS PATRIOTIQUE DE SAUVETAGE NATIONAL* (KPSN) est né à la suite de la Déclaration du 27 mars 2025, laquelle lançait un appel solennel à un sursaut patriotique et à l'ouverture d'un dialogue national souverain, inclusif et responsable, face à la dégradation accélérée de la situation nationale.

Cette initiative s'est affirmée comme une réponse citoyenne souveraine à la crise, en offrant un cadre de travail collectif, structuré et méthodique, ainsi qu'un espace d'écoute, de concertation et de dialogue.

Le Congrès s'était donné pour objectif de rassembler les différentes composantes de la société haïtienne, tant politiques, que sociales, économiques et régionales comme de la diaspora, afin de faire émerger un socle de consensus suffisant autour de solutions crédibles de sortie de crise, susceptibles d'enrayer l'effondrement du pays.

En septembre 2025, ne parvenant pas encore à des solutions concrètes, le Congrès a présenté un rapport d'étape sur l'avancement du processus, documentant un cheminement long et exigeant, tout en réaffirmant sa détermination

Approfondissement des travaux

Dans sa note de presse du 26 septembre 2025, le Congrès a annoncé l'ouverture d'une nouvelle phase des travaux, rendue nécessaire par l'absence, à ce stade, de solutions ayant recueilli un niveau de consensus jugé suffisant. Cette décision s'appuyait toutefois sur des signaux tangibles attestant de progrès réels et d'une dynamique constructive orientée vers des convergences durables.

Cette nouvelle phase avait pour objectif de parvenir à des arbitrages définitifs autour des trois piliers fondamentaux de la transition :

1. Nouvelle gouvernance transitoire

La mise en place d'une nouvelle gouvernance transitoire, plus légitime et plus efficace ;

2. Feuille de Route de la transition

L'élaboration d'une *FEUILLE DE ROUTE DE SAUVETAGE NATIONAL*, constituant un cahier des charges précis et contraignant pour l'action du futur gouvernement de transition ;

3. Mécanisme de contrôle de la transition

La création d'un mécanisme indépendant de supervision, chargé d'assurer le suivi, le contrôle et la prévention de toute dérive dans la conduite de la transition.

Cette phase devait se déployer selon deux modalités complémentaires :

a. Des rencontres bilatérales:

- Avec les principaux acteurs politiques, sociaux, économiques, ainsi que les initiatives citoyennes ayant formulé des propositions de sortie de crise.
- Avec les partenaires internationaux souhaitant appuyer les efforts souverains de redressement du pays.

b. Des assises sectorielles citoyennes

Visant à formuler les éléments concrets des 14 chantiers qui constitueront la *FEUILLE DE ROUTE DE SAUVETAGE NATIONAL*, véritable cahier des charges du futur gouvernement..

État des travaux

Priorisation de la recherche d'options consensuelles sur la Gouvernance

À moins de trois semaines de l'échéance du 7 février 2026, le processus engagé n'a toujours pas permis de dégager des solutions concrètes faisant l'objet d'un consensus formel suffisant. Toutefois, des progrès notables ont été enregistrés au cours de la période écoulée.

Compte tenu de l'ampleur des efforts requis et des ressources mobilisées dans cette phase décisive, le Congrès avait choisi de prioriser la tenue des rencontres bilatérales par rapport aux assises, afin de concentrer les échanges sur les modalités de la passation du pouvoir à l'échéance du 7 février.

Cette orientation s'imposait en raison de l'urgence absolue liée à ce calendrier. L'objectif était de parvenir à une entente de principe au cours des dix premiers jours de janvier, permettant de disposer d'un délai d'environ un mois pour préparer, de manière ordonnée et opérationnelle, la transition vers une nouvelle gouvernance transitoire.

Rencontres bilatérales: un dialogue approfondi avec plus d'une centaine d'acteurs

Principaux acteurs nationaux

Une commission spéciale du Congrès a conduit des rencontres avec plus d'une centaine de partis politiques, regroupements, plateformes et personnalités publiques, ainsi que diverses organisations du secteur privé comme de la société civile, incluant les corps de métiers, syndicats, associations de jeunes, organisations religieuses et féminines, universitaires, organisations régionales et de la diaspora, et défenseurs des droits humains. Ces échanges ont porté principalement sur les enjeux liés à la nouvelle formule de gouvernance de la transition, à la sécurité et à la tenue des élections.

Le Congrès s'est également attaché à rencontrer une majorité des membres du Conseil Présidentiel de Transition (CPT) ainsi que des représentants du gouvernement, considérant le rôle déterminant de ces acteurs et l'importance de leur engagement de bonne foi dans l'issue du processus.

Initialement prévues sur une période de deux mois (octobre et novembre), ces rencontres se poursuivent encore à ce jour. Les difficultés rencontrées dans l'analyse et la conciliation de positions souvent divergentes, voire opposées, ont nécessité la tenue de réunions complémentaires, dans le but d'identifier des points de convergence, y compris au sein des désaccords persistants.

Principaux partenaires internationaux

Le Congrès a mené plusieurs rencontres stratégiques avec des partenaires internationaux et des groupes de réflexion (think-tanks) de référence, notamment *Chatham House* (Londres), *Global Canada* (Ottawa), *Inter-American Dialogue* (Washington D.C.), ainsi qu'avec des organisations multilatérales telles que l'*Organisation Internationale de la Francophonie* (OIF), la *CARICOM*, *International Crisis Group* et *NOREF* (Norvège).

Par ailleurs, le Congrès a été invité à participer, le 10 décembre dernier à Ottawa, à une table ronde internationale sur Haïti, marquant sa troisième participation à ce type de forum après celles de Londres et de New York. Cette rencontre a constitué une nouvelle occasion d'affirmer la volonté du pays de privilégier des solutions souveraines, malgré la complexité et la lenteur du processus, considérées comme le prix à payer pour parvenir à des solutions viables et durables.

En parallèle, des échanges ont été entretenus avec plusieurs ambassades accréditées en Haïti, ainsi qu'avec des responsables des relations internationales de pays partenaires ainsi que de des groupes d'intérêts de relations extérieurs de ces pays.

Ces interactions avec les partenaires internationaux ont permis de mobiliser un certain soutien en faveur d'Haïti, d'accéder à données pertinentes, ainsi que de recueillir des analyses et points de vue externes éclairants, tout en réaffirmant le principe du respect de la souveraineté nationale. Ces échanges contribuent ainsi à renforcer la portée, la crédibilité et la légitimité du processus engagé.

Apport de l'opinion publique

Dans le souci d'éclairer la réflexion collective, le Congrès a procédé à l'analyse de deux sondages d'opinion:

- Sondage du Regroupement de Professeurs e.s. d'Universités d'Haïti (REPUH) déroulé aux mois de juillet et août 2025 (échantillon de 300 individus et 43 associations)
- Sondage propre du Congrès déroulé au mois de décembre 2025 (échantillon de 3,000 individus)

Cette démarche visait à approfondir la compréhension des perceptions et attentes de la population, à identifier les tendances de fond, les préoccupations majeures et les priorités exprimées par les citoyennes et citoyens face à la crise actuelle, afin de mieux orienter et cadrer les échanges.

Elle avait également pour objectif de recueillir des avis plus ciblés, d'enrichir l'analyse des dynamiques sociales et politiques en cours, et de structurer plus efficacement les débats, tant dans le cadre des assises à venir que lors des discussions finales avec les différents acteurs concernés.

Les résultats de l'analyse de ces enquêtes ont contribué à nourrir la réflexion, à renforcer la pertinence des propositions formulées et à consolider la légitimité du processus engagé.

Les résultats préliminaires des travaux

Bien que les travaux n'aient toujours pas abouti aux solutions consensuelles recherchées pour la transition, ils ont permis de dégager des résultats très encourageants. Le processus a conduit à l'identification de:

- Huit points de convergence
- Des principaux obstacles et défis,

Ces éléments ont servi de base pour:

- Formuler des constats majeurs
- Définir les principes directeurs pour la recherche de solution

Ceux-ci ont ensuite orienté l'élaboration de quatre solutions jugées à la fois viables et réalistes, lesquelles ont été analysées de manière objective.

Points de convergence et Perspectives

Les rencontres bilatérales menées par le Congrès ont permis de recueillir, confronter et, lorsque possible, rapprocher les positions des différentes parties prenantes à la crise nationale. Si les divergences demeurent importantes, ces échanges ont néanmoins fait émerger plusieurs axes de convergence, traduisant l'existence de bases communes sur lesquelles un compromis demeure envisageable.

Sans se prononcer à ce stade sur la capacité effective à parvenir à une solution consensuelle finale ou à des compromis pleinement aboutis, le Congrès est en mesure de dégager un certain nombre de constats et principes faisant l'objet d'un consensus relativement large.

1. Échec de la gouvernance actuelle (Échec partagé : CPT et Gouvernement)

Le constat d'échec du CPT est unanime chez l'ensemble des acteurs rencontrés. Cette structure, éclaboussée de scandales de corruptions ou de gabegies, est perçue comme trop lourde, trop coûteuse, inefficace et dépourvue de crédibilité.

Ce constat d'échec est également attribué au gouvernement en place, jugé inefficace, souvent déconnecté de la réalité, et incapable de répondre aux attentes minimales de la population.

Aussi, la lourdeur administrative, particulièrement inadaptée à un contexte de crise, combinée à des conflits internes récurrents, a profondément érodé la confiance de la société dans les institutions actuelles de la transition.

2. Nécessité de réforme de la gouvernance transitoire

Un large consensus s'exprime ainsi sur un refus de prolonger la transition dans sa forme actuelle et la nécessité de refonder la gouvernance transitoire pour la rendre plus crédible, plus efficace, avec la mise en place d'un gouvernement technocratique restreint, mené par un(e) Premier(ère) Ministre et composé de hauts fonctionnaires expérimentés plutôt que de responsables politiques.

3. Rejet d'une gouvernance monocéphale

Les acteurs consultés expriment un rejet quasi unanime d'une gouvernance monocéphale, qu'elle soit présidentielle ou confiée à un Premier ministre. Une gouvernance bicéphale, articulée autour d'un Président et d'un Premier ministre chargé de la conduite du gouvernement, apparaît comme l'option la plus largement acceptée.

4. Mécanisme de contrôle de la transition

Un consensus assez large se dégage également sur la nécessité de mettre en place un mécanisme de contrôle de la transition. Bien que prévu dans l'accord du 3 avril 2024, ce dispositif n'a pas été instauré. Cette structure devrait avoir pour mission de superviser l'action gouvernementale, d'intervenir en cas de dérive, de manquement ou d'inefficacité, et de constituer un véritable garde-fou démocratique au cours de la transition.

5. Passation ordonnée et responsable, sans heurts

Il est unanimement reconnu que toute passation de pouvoir de la gouvernance de transition doit s'opérer de manière ordonnée, responsable et pacifique, à l'issue du mandat du CPT, le 7 février 2026, afin d'éviter l'émergence d'une nouvelle crise politique.

À cet égard, le Congrès souligne l'importance d'associer les acteurs de la gouvernance actuelle (CPT et Gouvernement) à la recherche d'une issue responsable, dans un esprit de compromis et de sens du sacrifice. Leur adhésion et leur participation à une solution négociée constituent des conditions essentielles pour garantir la stabilité et assurer un démarrage crédible de la phase finale de la transition.

6. Urgence et Pragmatisme

À l'approche de l'échéance du 7 février, l'urgence d'aboutir à une solution réaliste, pragmatique et rapidement opérationnelle s'impose. Il apparaît indispensable d'éviter des processus de négociation excessivement complexes ou prolongés, susceptibles de compromettre le respect de ce calendrier critique.

7. Affirmation du principe de souveraineté nationale

L'ensemble des acteurs consultés s'accorde pour rejeter toute solution imposée de l'extérieur et réaffirme l'exigence du respect du processus national souverain, malgré les difficultés, les contraintes et les lenteurs qu'il implique.

8. Sécurité et élections

Enfin, un consensus total se dégage sur le fait que le rétablissement urgent de la sécurité constitue la priorité absolue. Il est reconnu comme une condition préalable indispensable à l'organisation d'élections libres et crédibles, elles-mêmes essentielles à la restauration de l'ordre démocratique.

Obstacles et défis

La diversité des acteurs engagés dans le dialogue, chacun porteur de ses priorités, de sa vision et de ses intérêts, constitue à la fois une richesse démocratique et un défi majeur. Le nombre élevé de propositions soumises témoigne de la vitalité de l'engagement citoyen, mais génère également des positions parfois profondément divergentes.

Si les avancées enregistrées au cours des dernières semaines sont encourageantes, il convient néanmoins de mettre en lumière certains obstacles et défis persistants, afin d'attirer l'attention des parties prenantes et de l'ensemble de la société sur l'ampleur de la tâche et des enjeux:

- **Absence de tendance transversale claire**

Bien que certaines tendances puissent être identifiées selon les secteurs (acteurs politiques, société civile, secteur privé, etc.), il demeure difficile, à ce stade, de dégager une orientation transversale claire et largement partagée sur la gouvernance de transition.

- **Sincérité du dialogue**

Le Congrès part du principe que les échanges se déroulent de bonne foi. Il appelle toutefois chaque acteur à faire preuve de responsabilité, de transparence et de sincérité, en s'abstenant de toute manœuvre opportuniste dans un contexte aussi critique pour le pays.

- **Nécessité d'une *Table de Délibération élargie***

Si les rencontres bilatérales ont permis de favoriser un dialogue apaisé, le moment est désormais venu de mettre en place une table de discussion regroupant les principaux acteurs, afin de favoriser des échanges directs, francs et structurés. Le Congrès travaille actuellement à la définition du périmètre de dialogue et du cadre de cette phase finale de concertation, au cas où les acteurs souhaitent une facilitation par le Congrès.

- **Impératif de réalisme**

Il est essentiel que l'ensemble des parties fasse preuve de réalisme dans ses attentes, compte tenu des dynamiques en présence : acteurs politiques entrant en période électorale, responsables de la gouvernance actuelle appelés à participer à la solution, et société civile, première victime de la crise.

- **Contrainte de temps**

Enfin, la contrainte du temps constitue un facteur déterminant. Elle impose d'aborder sans délai la question de la gouvernance, avec clarté, responsabilité et sans faux-fuyants.

Cette mise en perspective vise à sensibiliser à la nécessité d'un dépassement de soi, de part et d'autre, dans un esprit de responsabilité et de compromis, au service de l'intérêt général.